

(Container)



Maverick*
Solution herbicide

Herbicide soluble dans l'eau pour le contrôle non sélectif des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

GARANTIE : Glyphosate, 356 grammes de l'acide par litre présent à l'état de sel isopropylamine.

No. D'ENREGISTREMENT 26429 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

IRRITANT

**RISQUE D'IRRITER LES YEUX
NOCIF SI INGÉRÉ**

Contenu net :

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 201, 1144-29 Avenue N.E.
Calgary, Alberta
T2E 7P1
1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.
Dow AgroSciences Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

PRÉCAUTIONS

RISQUE D'IRRITER LES YEUX

NOCIF SI INGÉRÉ

Éviter tout contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas appliquer directement sur des masses d'eau. Ne pas contaminer l'eau en y déversant les eaux de lavage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Éviter la contamination des semences, des aliments pour animaux et des denrées alimentaires.
En cas de déversement mineur, absorber avec de l'argile absorbante.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.
Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

(Booklet)



Maverick*

Solution herbicide

Herbicide soluble dans l'eau pour le contrôle non sélectif des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

GARANTIE : Glyphosate, 356 grammes de l'acide par litre présent à l'état de sel isopropylamine.

No. D'ENREGISTREMENT 26429 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

IRRITANT

**RISQUE D'IRRITER LES YEUX
NOCIF SI INGÉRÉ**

Contenu net :

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 201, 1144-29 Avenue N.E.
Calgary, Alberta
T2E 7P1
1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.
Dow AgroSciences Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

TABLE DES MATIÈRES

Page (s)

PRÉCAUTIONS

MODE D'EMPLOI

INFORMATION GÉNÉRALE

MÉLANGE ET APPLICATION

Précautions

Équipement d'application

MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES

Annuelles

Vivaces

Arbres et broussailles

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Contrôle des annuelles avec l'herbicide Maverick

Contrôle des annuelles avec les mélanges en réservoir

Renseignements sur les agents tensioactifs

Renseignements supplémentaires importants sur le contrôle des annuelles

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES VIVACES

Contrôle des vivaces avec l'herbicide Maverick

Renseignements spéciaux sur le contrôle des vivaces :

Chiendent

Renseignements sur les agents tensioactifs

Chardon des champs

Linaire vulgaire

Pissenlit

Contrôle de luzerne avec une mélange en réservoir de 2,4-D

Toutes les vivaces

TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

Avant la plantation - Toutes les cultures

Traitement du chaume après la récolte

Traitement localisé

Restrictions sur le pâturage

Traitement des jachères d'été

Mélanges en réservoir avec travail minimal ou nul du sol

Maverick avec Pardner®

Maverick avec Pursuit®

Légumineuses et graminées fourragères

Rénovation des pâturages

Production de semences fourragères

Application avant la récolte

Repères visuels pour le stade d'application avant la récolte

Plantations d'arbres

Vignes, arbustes et arbres fruitiers

Équipement sélectif

USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES : AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES,
PUBLIQUES OU EMPRISES

Contrôle des mauvaises herbes sur les terres non agricoles

Renseignements sur l'application - terres non agricoles
Application terrestre
Contrôle de la salicaire pourpre
Application sélective pour les terres non agricoles
Gazons
Applications par injection
Application aux souches

PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

RISQUE D'IRRITER LES YEUX

NOCIF SI INGÉRÉ

Éviter tout contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À VAPORISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'inflammation, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ne pas appliquer directement sur des masses d'eau. Ne pas contaminer l'eau en y déversant les eaux de lavage de l'équipement.

ENTREPOSAGE

Éviter la contamination des semences, des aliments pour animaux et des denrées alimentaires.
En cas de déversement mineur, absorber avec de l'argile absorbante.

ÉLIMINATION**Contenants Recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.
Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI**INFORMATION GÉNÉRALE****NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE.**

L'herbicide Maverick est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de contrôler ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de contrôle. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour le contrôle de la végétation visée aux rubriques traitant du contrôle des mauvaises herbes annuelles et vivaces de ce livret, de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Comme les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne sont pas atteints par la solution, ils continueront leur croissance. C'est pourquoi le meilleur contrôle de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte de produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi le contrôle pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel ou rémanent. Pour obtenir un désherbage résiduel subséquent, adopter un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente. À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger d'agent tensioactif, de pesticide, huile herbicide ou autre matière que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

Énoncés sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à Maverick*Solution herbicide, herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Maverick*Solution herbicide et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Maverick*Solution herbicide ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

MÉLANGE ET APPLICATION

PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT - LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES. Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 km/h ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de genre d'ajutage (buse) qui peuvent donner de très fines particules (embruns), plus susceptibles de dériver.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE MOINS EFFICACES SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces en jeu aussitôt après l'application du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau lorsqu'on se défait des restes ou que l'on nettoie l'équipement.

REMARQUE : L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide (voir aux rubriques «Contrôle des mauvaises herbes» de ce livret) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger à l'eau la quantité voulue de cet herbicide dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEURS À RAMPE

Contrôle des espèces vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe -- Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Voir aux rubriques «Contrôle des mauvaises herbes» de ce livret les doses à utiliser contre les diverses espèces.

Contrôle des espèces annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires -- Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Voir aux rubriques «Contrôle des mauvaises herbes» de ce livret les doses à utiliser contre les diverses espèces.

PISTOLETS ET APPAREILS À GRAND VOLUME

(pulvérisations grossières seulement)

Contrôle des mauvaises herbes, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés aux rubriques «Contrôle des mauvaises herbes» de ce livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses -- À moins d'indication contraire, préparer une solution à 1% de produit dans l'eau (1 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à contrôler. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 2 % (2 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les espèces vivaces difficiles à contrôler, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement. Dans les cas d'application au pistolet, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir au contrôle des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÊCHES**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, voir la rubrique «**Équipement sélectif**» de cette étiquette.

MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES

Ce produit contrôle plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur le contrôle d'un type particulier de mauvaise herbe (notamment sur la dose recommandée), voir aux rubriques «**Contrôle des mauvaises herbes annuelles**» et «**Contrôle des mauvaises herbes vivaces**» de cette étiquette. Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes contrôlées :

MAUVAISES HERBES ANNUELLES**Graminées annuelles****Blé adventice**

Triticum spp.

Brome des toits

Bromus tectorum

Digitaire sanguine

Digitaria sanguinalis

Folle avoine

Avena fatua

Ivraie de Perse

Lolium persicum

Autres**Cuscuta**

Cuscuta spp

Annuelles à feuilles larges**Amarante à racine rouge**

Amaranthus retroflexus

Bourse à pasteur

Capsella bursa-pastoris

Canola (colza) adventice

Brassica spp

Chénopode blanc

Chenopodium album

Crépis des toits

Crepis tectorum

Érigéron du Canada

Erigeron canadensis

Kochia à balais

Kochia scoparia

Laiteron potager

Sonchus oleraceus

Laitue scariole

Lactuca scariola

Lin adventice

Linaria spp

Maïs adventice

Zea mays

Orge adventice

Hordeum spp.

Pâturin annuel

Poa annua

Sétaire géante

Setaria faberii

Sétaire verte

Setaria viridis

Moutarde des champs

Sinapsis arvensis

Ortie royale

Galeopsis tetrahit

Petite herbe à poux

Ambrosia artemisiifolia

Renouée liseron

Polygonum convolvulus

Renouée persicaire

Polygonum persicaria

Sagesse-des-chirurgiens

Descurania sophia

Saponaire des vaches

Saponaria vaccaria

Soude roulante

Salsola pestifer

Tabouret des champs

Thlaspi arvense

Vesce à feuilles étroites

Vicia angustifolia

MAUVAISES HERBES VIVACES**Carex et graminées vivaces****Brome inerme**

Bromus inermis

Chiendent

Agropyron repens

Orge queue d'écureuil

Hordeum jubatum

Pâturin comprimé

Poa compressa

Vivaces à larges feuilles**Apocyn chanvrin**

Apocynum cannabinum

Armoise absinthe

Artemisia absinthium

Asclépiade de Syrie

Asclepias syriaca

Chardon des champs

Cirsium arvense

Herbe à la puce

Rhus radicans

Laiteron des champs

Sonchus arvensis

Lépidie dravier ou cranson dravier

Cardaria draba

Linaigrette

Eriophorum chamissionis

Broussailles ligneuses et arbres**Aulne**

Alnus spp.

Bouleau

Betula spp.

Cèdre

Thuja spp.

Cerisier

Prunus spp.

Chèvrefeuille velu

Lornica villosa

Comptonie à feuilles d'asplénie

Comptonia peregrina

Érable

Acer spp.

Framboisier

Rubus spp.

Kalmie à feuilles étroites

Kalmia angustifolia

Pâturin des prés

Poa pratensis

Quenouille à feuilles larges

Typha latifolia

Souchet comestible

Cyperus esculentus

Linaire vulgaire

Linaria vulgaris

Liseron des champs

Convolvulus arvensis

Luzerne

Medicago spp.

Lythrum salicaire

Lythrum salicaria

Patience crépue

Rumex crispus

Pissenlit

Taraxacum officinale

Renouée japonaise

Polygonum cuspidatum

Peuplier

Populus spp.

Pin

Pinus spp.

Pruche

Tsuga spp.

Rhododendron du Canada

Rhododendron canadenses

Sapin de Douglas

Pseudotsuga spp.

Saule

Salix spp.

Spirée à larges feuilles

Spiraea latifolia

Symphorine

Symphoricarpos occidentalis

Viorne cassinoïde

Viburnum cassinoïdes

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES SONT LES SUIVANTS:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les espèces; les systèmes à travail minimal du sol; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages; après émergence de canola et de soya tolérant au Maverick^{mc}, la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers (Grenoble) et châtaigniers; les fraises; les vignobles, les plantations de canneberges et les bleuetières; ; les plantations de betteraves à sucre; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les doses d'application et les directives particulières au contrôle des mauvaises herbes annuelles énumérées.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE MAVERICK

DOSE À L'HECTARE (L)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	COMMENTAIRES (dans 50 - 100 litres d'eau à l'hectare)
0,75	jusqu'à 8 cm de hauteur	folle avoine, sétaire verte, orge adventice, blé adventice canola (colza) adventice, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	<ul style="list-style-type: none"> . pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles . ajouter 350 mL d'un agent tensioactif dont l'usage est homologué avec ce produit, notamment Agral® 90, Ag Surf® ou Companion^{mc} . s'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser à la dose de 1,0 L/ha
1,0	8 à 15 cm de hauteur	toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens [†] et le kochia [†]	<ul style="list-style-type: none"> . ajouter 350 mL d'un agent tensioactif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus † répression seulement; voir les doses plus élevées de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de contrôle
1,25 - 1,9	jusqu'à 15 cm de hauteur	toutes les graminées annuelles indiquées ci-	<ul style="list-style-type: none"> . aucun agent tensio-actif n'est exigé

		<p>dessus, ainsi que brome des toits, sétaire géante, et ivraie de Perse</p> <p>toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-de-chirurgiens, soude roulante, lin adventice, petite herbe à poux[†], érigéron du Canada[†], renouée liseron^{††}, crépis des toits^{†††}</p>	<p>. voir la rubrique du mélange en réservoir (tableau) pour les autres options de contrôle</p> <p>† NE PAS utiliser ces doses contre des plantes plus de 8 cm de hauteur</p> <p>†† au stade de 3 à 4 feuilles, utiliser à la dose de 1,9 L/ha</p> <p>††† pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser à la dose de 1,9 L/ha</p>
2,25	jusqu'à 15 cm de hauteur	<p>toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale sanguine et pâturin annuel;</p> <p>toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus ainsi que : kochia, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laitron potager annuel, vesce à feuilles étroites.</p>	<p>. pour des options supplémentaires de contrôle des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, voir le tableau de mélanges en réservoir</p>
3,5	plus de 15 cm de hauteur	<p>toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus.</p>	<p>. pour des options supplémentaires de contrôle des mauvaises herbes à larges feuilles annuelles, voir le tableau de mélange en réservoir</p>

Agral® est une marque déposée d'Imperial Chemical Industries PLC, Royaume-Uni.

Ag Surf® est une marque déposée d'Interprovincial Co-operatives Ltd.

Companion™ est une marque de commerce de Rohm and Haas Canada Inc.

REMARQUE : Pour le traitement localisé, les doses de 0,75 - 3,5 L/ha sont équivalent à environ 8 - 35 mL/100 m², respectivement.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE MAVERICK MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR
POUR LES JACHÈRES D'ÉTÉ ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	DOSE L/HA	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	COMMENTAIRES (Verser dans 50-100 litres d'eau/ha; 350mL/ha d'agent tensioactif – voir liste à la rubrique «Ajout d'un agent tensioactif»)
Maverick + Banvel®	0,75 -1,0 + 0,29	céréales adventices, folle avoine, sétaire verte canola (colza) adventice, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens [†] , chénopode blanc, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia, soude roulante, saponaire des vaches amarante à racine rouge ^{††} , renouée liseron ^{††} .	Ce mélange en réservoir est homologué pour la jachère d'été seulement . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. [†] Appliquer Maverick à la dose de 1,0 L/ha seulement. ^{††} Répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de contrôle.
Maverick + Pardner®	0,75 - 1,0 + 1,25	céréales adventices, sétaire verte canola (colza) adventice, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs renouée liseron [†] amarante à racine rouge ^{††} kochia ^{††} , folle avoine ^{††}	Ce mélange en réservoir est homologué pour la jachère d'été et les systèmes de travail minimal du sol - blé, orge et avoine seulement . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. [†] Appliquer Maverick à la dose de 1,0 L/ha seulement pour le contrôle de la renouée liseron. ^{††} Dose de 1,0 L pour la répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de contrôle.
Maverick + 2,4-D [#]	0,75 - 1,0 + 1,2	céréales adventices, folle avoine [†] et sétaire verte [†] canola (colza) adventice, moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens,	Ce mélange en réservoir est homologué pour la jachère d'été seulement . Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	DOSE L/HA	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	COMMENTAIRES (Verser dans 50-100 litres d'eau/ha; 350mL/ha d'agent tensioactif – voir liste à la rubrique «Ajout d'un agent tensioactif»)
		amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia. chénopode blanc ^{††} soude roulante ^{††}	Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. [†] Appliquer Maverick à la dose de 1,0 L/ha seulement pour le contrôle de la folle avoine et de la sétaire verte. ^{††} Répression seulement. Voir les autres mélanges en réservoir pour les options de contrôle.

^{**} Pour le contrôle de l'orge queue d'écureuil, voir le tableau «Contrôle des mauvaises herbes annuelles»

0,56 kg ia/ha (2,4-D). Pour les autres mélanges de 2,4-D, régler les doses en conséquence. Utiliser uniquement les formulations de l'ester à basse volatilité de 2,4-D, ou les formulations d'amine.

® Banvel est une marque déposée de BASF Ltée

® Pardner est une marque déposée de Rhône-Poulenc

REMARQUE :

Ajout d'un agent tensioactif - Tous les mélanges en réservoir comprenant l'herbicide Maverick en vue du contrôle des mauvaises herbes annuelles nécessitent l'ajout d'un agent tensioactif homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion. L'agent tensioactif devrait être ajouté à raison de 350 mL dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre à l'hectare.

Renseignements supplémentaires importants pour le contrôle des mauvaises herbes annuelles

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour le contrôle des mauvaises herbes ainsi levées.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, voir les rubriques «Information générale» et «Mélange et Application» de ce livret.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE SUR L'ÉTIQUETTE LES PRÉCAUTIONS, L'INFORMATION GÉNÉRALE ET LES SECTIONS SUR LE MÉLANGE ET L'APPLICATION QUI PRÉCÈDENT LES RENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES CONCERNANT L'APPLICATION.

Appliqué conformément aux recommandations et aux conditions décrites, l'herbicide Maverick élimine les mauvaises herbes vivaces énumérées dans le tableau ci-dessous.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE MAVERICK

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	DOSE (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
Chiendent (contrôle, infestations légères ou moyennes)	au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5	50 - 300	<ul style="list-style-type: none"> . Diluer dans l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. . Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. . Voir les notes à la rubrique «Chiendent» pour plus de précisions. . Pour les plus forts volumes d'eau (150 - 300 L/ha), ajouter un agent tensioactif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 litres d'eau propre (0,5 % v/v). Consulter la liste d'agents tensioactifs. Voir aussi ci-dessous.
Chiendent (contrôle à long terme, infestations sévères, des plus forts volumes d'eau)	au moins 3 ou 4 feuilles vertes	2,5 - 7,0	50 - 300	<ul style="list-style-type: none"> . Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement. . Les doses les plus fortes donneront un meilleur contrôle, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (c.-à-d. 150-300 L/ha) . Voir les notes à la rubrique «Chiendent» pour plus de précisions.

Chardon des champs	stade de la rosette (jachère d'été)	2,5	50 - 100	<ul style="list-style-type: none"> . Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. . Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement. . Voir les notes à la rubrique «Chardons des champs» pour plus de précisions.
Chardon des champs	stade du bouton ou après	4,75 à 7	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> . Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
Liseron des champs	pleine floraison ou après	7 à 12	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> . Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
Asclépiade de Syrie[†]	stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 - 100	<ul style="list-style-type: none"> . Voir la rubrique sur l'application avant la récolte pour plus de précisions. . Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
	stade du bouton à la pleine floraison	12	100 - 300	<ul style="list-style-type: none"> . Après la pleine floraison, le contrôle peut être moins efficace. . Les plants d'asclépiade de Syrie ne sont pas nécessairement tous à l'étape idéale de contrôle; un traitement de rappel peut s'imposer.
Linaira vulgaire	stade végétatif (jachère d'été)	2,5	50 - 100	<ul style="list-style-type: none"> . Diluer dans l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. . Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours suivant le traitement en jachère d'été. . Voir les notes sur le contrôle en jachère d'été ou le contrôle avant récolte pour plus de précisions.
	stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)			
Luzerne	tôt au stade de bouton à la pleine floraison. Applications à l'automne seulement.	3,7 - 5,0	50 - 300	<ul style="list-style-type: none"> . Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement. Utiliser les doses les plus élevées pour les fortes populations de luzerne, ou pour les sévères infestations de graminées. <p>. Pour les applications</p>

				printanières et le désherbage par un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en cuve, consulter la rubrique sur les mélanges en réservoir.
Pissenlit	< 15 cm	2.5	50 - 100	. Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement pour toutes les doses.
	> 15 cm	3.7 - 5.0	50 - 300	. Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères. . Voir la rubrique «Pissenlit» pour plus des précisions.
	stade de la rosette à la pleine floraison (avant la récolte)	2,5	50 - 100	. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement. Voir la rubrique sur le contrôle avant récolte pour plus de précisions.
Orge queue d'écureuil	du semis à l'épiaison	2,5 - 5,0	50 - 100	. Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol. . Appliquer les plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.
Autres vivaces (voir la liste des mauvaises herbes vivaces)	tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	7 à 12	100 - 300	. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.

†**REMARQUE** : Pour le traitement localisé, appliquer 120 mL du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m². (Les doses de 2,5 à 12 L/ha sont équivalentes à environ 25 à 120 mL/100 m², respectivement).

NOTES SPÉCIALES SUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES VIVACES

CHIENDENT

Pour le **contrôle, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne** : appliquer au printemps 2,5 L/ha de ce produit avant les semences. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des pieds de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 cm.

REMARQUE:

Ce traitement assure le contrôle du chiendent pour la saison entière dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols qui n'ont pas été travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 ou 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

Agents tensioactifs :

Voici une liste des agents tensioactifs homologués pour utilisation avec l'herbicide Maverick aux fins de contrôle du chiendent :

Agral 90	Enhance*
Ag Surf	Frigate®
Companion	

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensioactif concernant l'utilisation de ce produit.

* Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.
Dow-AgroSciences Canada Inc. est un usager inscrit.
Frigate® est une marque déposée de Fermenta ASC Corp.

CHARDON DES CHAMPS

Contrôle du chardon des champs au stade de la rosette: Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.
2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 cm de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

Mélanges en réservoir de Maverick et de Banvel

Pour le contrôle du chardon des champs (et du laiteron des champs) en jachère d'été ou en chaume d'automne, appliquer 1,7 L/ha de Maverick et 1,25 L/ha de Banvel dilués dans 100 à 200 L/ha d'eau propre. En outre, ajouter 350 mL/ha d'un agent tensioactif non ionique homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion.

Pour de meilleurs résultats en jachère d'été, travailler le sol au printemps et appliquer quand la plupart des chardons atteignent entre 15 et 25 cm, avant le stade du bouton. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Sur le chaume, après la récolte, appliquer le mélange en réservoir aux chardons en pleine croissance au moins deux semaines avant la gelée meurtrière.

REMARQUE :

Après avoir appliqué le mélange en réservoir, ne cultiver que des céréales, du canola (y compris le colza), du soya, du maïs fourrager et maïs grain, du maïs sucré ou des haricots blancs.

Si l'application a lieu après le 1^{er} septembre ou si le niveau d'humidité dans le sol est très faible après l'application, les cultures peuvent subir des dommages au printemps suivant.

LINAIRE VULGAIRE**Contrôle de linair vulgaire au stade végétatif en jachère d'été.**

Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes :

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser repousser le linair vulgaire au moins 4-5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 cm de haut ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE: On peut traiter le linair vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

PISSENLIT

Pour les meilleurs résultats, appliquer jusqu'à, et durant la pleine floraison. Pour maintenir le contrôle tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

CONTROLE DE LUZERNE AVEC UNE MELANGE EN RESERVOIR DE 2,4-D

L'ajout de 2,4-D peut améliorer l'élimination de la luzerne dans les cas où la répression est plus difficile, notamment pour les systèmes à travail minimum du sol sur les terrains très infestés et les applications printanières.

Pour le désherbage automnal des peuplements établis de luzerne, appliquer à l'hectare, après dissolution dans 100 à 200 litres d'eau, de 2,5 à 5,0 litres de Maverick et de 1,2 à 2,4 litres de toute préparation d'amine de 2,4-D ou d'ester peu volatil ayant une concentration de 500 grammes au litre. (Pour les autres préparations de 2,4-D, régler la dose du produit en conséquence.)

Pour les applications printanières, utiliser seulement la dose minimale de 1,2 litre de 2,4-D avec 2,5 à 5,0 litres de Maverick à l'hectare. Après une application printanière de ce mélange en cuve, attendre 14 jours avant la plantation et ne planter que des céréales sans contre-ensemencement de légumineuses.

Utiliser les plus fortes doses de Maverick quand les herbes vivaces pullulent.

TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance : Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer un contrôle efficace. Voir la rubrique «**Contrôle des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide Maverick**».

Type de buse : Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs : Le contrôle peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche : La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins d'attendre que la repousse atteigne le stade de croissance recommandé.

Travail du sol : Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps - ou bien entre la récolte et une application d'automne - diminue la capacité de contrôle des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application (voir le tableau des recommandations pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe).

En cas de pluie : Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines : Ce produit ne contrôle que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de contrôle des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour le contrôle des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée : Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité du contrôle. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé, avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des pois, des lentilles, du soya, des haricots communs secs et des fourrages, et pour les jachères d'été. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les bleuetières et dans les fraisières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (voir les rubriques correspondantes ci-dessous pour plus de précisions).

Pour de plus amples renseignements sur le contrôle des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux rubriques «Contrôle des mauvaises herbes annuelles» ou «Contrôle des mauvaises herbes vivaces».

Avant la plantation - toutes les cultures

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour le contrôle des mauvaises herbes mentionnées dans cette étiquette. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide de pré-émergence; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. **APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.**

Traitement du chaume après la récolte

Ce produit peut être appliqué au chaume, à l'automne, après la récolte pour le contrôle des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre une repousse des mauvaises herbes jusqu'au stade désiré (20 à 25 cm de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient bien verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée meurtrière avant l'application peut diminuer l'efficacité du contrôle.

Traitement localisé (dans une culture)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, des fraises, des bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes doses et aux mêmes stades de croissance qu'il est indiqué dans les tableaux de recommandations ou bien avec une solution de 1 % pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 2 % pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 1 % consiste en 1 litre de l'herbicide Maverick dans 100 litres de bouillie). Les solutions de 1 ou de 2 % devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec pistolet ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la rubrique «Équipement d'application».

Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des menues céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les plantes cultivées qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURNÉES POUR LA TRANSLOCATION DE L'HERBICIDE MAVERICK À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE PAÎTRE OU RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

Traitement en jachère d'été

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués dans le cadre d'une jachère d'été pour le contrôle des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. Le contrôle peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour le contrôle des mauvaises herbes levées à partir des graines.

Systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol (Tous les cultures de champs, incluant des céréales, des oléagineuses, des légumineuses à graines, des fourrages, du maïs et des pommes de terre).

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les mauvaises herbes le soient. Une application précédant trop à l'avance le semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet résiduel.

Mélanges en réservoir avec travail minimal ou nul du sol

On peut appliquer l'herbicide **Maverick avec bromoxynil (Pardner)** pour **le blé, l'orge et l'avoine** avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. Voir le tableau «Contrôle des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide Maverick mélangé en réservoir» pour plus de précisions.

On peut appliquer l'herbicide **Maverick avec Pursuit®** pour le soya avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. L'herbicide Maverick contrôle les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée (voir les rubriques «Contrôle des mauvaises herbes annuelles» ou «Contrôle des mauvaises herbes vivaces»). Pursuit contrôle les mauvaises herbes qui germeront à partir de graines. Ajouter les doses recommandées des deux produits dans 100 L d'eau à l'hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOYA, LE MAÏS-FOURRAGER ET MAÏS GRAIN, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

REMARQUE: NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

® Pursuit est une marque déposée de Cyanamid Canada Inc.

Légumineuses et graminées fourragères

Appliquer le produit pour contrôler la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

Rénovation des pâturages

Utiliser ce produit pour contrôler ou supprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 cm de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges aient levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

Production de semences fourragères

Pour le contrôle localisé des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 cm de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera détruite. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

CONTRÔLE DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE DE SYRIE, DU LINAIRE VULGAIRE et DU PISSENLIT AVANT LA RÉCOLTE; CONTRÔLE DU LAITERON DES CHAMPS VIVACE TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour le contrôle du chiendent, du chardon des champs, du asclépiade de Syrie, du linaira vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour le contrôle du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, l'herbicide Maverick peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à l'herbicide Maverick peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

L'herbicide Maverick devrait être appliqué avant la récolte à une dose de 2,5 litres à l'hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 %. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à une dose de 2,5 - 5,0 litres à l'hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau «Repères visuels pour le stade d'application avant la récolte», indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour un meilleur contrôle, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour un contrôle plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs vivace devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade de Syrie devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de contrôle des mauvaises herbes (et non pour la gestion de la récolte) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer un meilleur contrôle des mauvaises herbes et maximiser ainsi les a Maverick de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter toute pulvérisation ou dérive des embruns au-dessus d'importants habitats aquatiques ou terrestres de la faune, tels les cours d'eau, les terres humides (ex. marécage), les plantations formant écran, les boisés et les autres tapis végétaux au pourtour des champs. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre le dernier andain de pulvérisation et le début ces habitats.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les cours d'eau ou les végétaux non visés, que ce soit par une application directe, par la dérive des embruns ou par le ruissellement des déchets de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

REPÈRES VISUELS POUR LE STADE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	REPÈRES VISUELS
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA	Moins de 30	Gousses jaunes et vertes; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75 %-80 %) des graines sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75 %-80 %) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15 % du bas) sont brunes et les graines cliquent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80-90 % chute des feuilles originales.
SOYA	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80 %-90 % des feuilles ont tombé.
FOURRAGES	Non applicable	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

Plantations d'arbres**Brise-vent et sujets de pépinière (espèces ligneuses ornementales)**

Ce produit peut servir à détruire les mauvaises herbes annuelles et vivaces mentionnées, de façon à préparer le terrain avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes.

Feuillus

Caraganas, Caragan spp
Cerisiers, Prunus spp.
Érables, Acer spp.
Frênes, Fraxinus spp
Chalefs (Oliviers russes), Elaeagnus spp.
Ormes, Ulmus spp.
Lilas, Syringa spp.
Peupliers, Populus spp.
Saules, Salix spp.
Sorbiers ou Cormiers, Sorbus spp.

Conifères

Épinettes, Picea spp.
Genévriers, Juniperus spp.
Ifs, Taxus spp.
Pins, Pinus spp.
Sapins, Abies spp.

REMARQUE : L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS TRAITER les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

VIGNES, ARBUSTES ET ARBRES FRUITIERS

Ce produit est recommandé pour le contrôle des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les bleuetières, les fraises, les plantations de canneberges, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'un pistolet ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraises seulement). Voir la rubrique «Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application» du livret et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour le contrôle des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel (rémanent) ou de pré-émergence. Pour le contrôle subséquent des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 35 litres de ce produit à l'hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité du contrôle peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES DANS LES VIGNES, LES ARBUSTES ET ARBRES FRUITIERS

Culture	Dose (L/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes contrôlées	Commentaires (Dose pour contrôle de chaque mauvaise herbe aux rubriques sur le contrôle des mauvaises herbes)
Abricots, cerises (douces/aigres), pêches, poires, pommes, prunes	2,25-12	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, raisins	Mélange en réservoir 2,25-12 + Simazine 2,0-4,5 kg ia/ha	-	1	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle durant la saison entière (pré-émergence). - Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. - Se conformer aux plus rigoureuses restrictions de l'étiquette de chaque produit dans le mélange. - NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement. - La dose de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha de Princep® Nine-T® ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex®
Raisins	2,25-12	14	3	Annuelles et vivaces	<ul style="list-style-type: none"> - Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter. - Supprimer les drageons ou rejets au moins 2 semaines avant l'application. - Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans.

Culture	Dose (L/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes contrôlées	Commentaires (Dose pour contrôle de chaque mauvaise herbe aux rubriques sur le contrôle des mauvaises herbes)
Bleuets cultivés	2,8-5,6	30	1	Chiendent	- Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Bleuets non cultivés	Solution à 1-2 % (application localisée)	Appliquer seulement durant l'année de croissance végétative	1	Broussailles ligneuses	- Appliquer en jet dirigé à mi-été durant l'année de croissance végétative - Voir les instructions à la rubrique sur les applications localisées
Avelines, noisettes (plantations établies)	2,25-3,5	14	-	Annuelles	- Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Noix (noyer et noyer cordiforme),c hâtaignes	2,25-12	-	2	Annuelles et vivaces	- Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée meurtrière. - Diluer dans 200-300 litres d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. - Appliquer aussi par humectation en solution de 2 % (voir la rubrique «Équipement sélectif»)
Canneberges	Solution à 20 % (1 L de Maverick + 4 L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	- Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau.
Fraises	Solution à 1-2 % (application localisé) Solution à 33 % (appareil à humectation)	30	1	Vivaces émergées	- Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (voir la rubrique sur le contrôle des mauvaises herbes vivaces). - Voir les instructions à la rubrique sur les traitements localisés

Culture	Dose (L/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes contrôlées	Commentaires (Dose pour contrôle de chaque mauvaise herbe aux rubriques sur le contrôle des mauvaises herbes)
					- Voir les instructions à la rubrique sur les traitements avec des appareils à humectation.
Betteraves à sucre	Solution à 1-2 % (application localisée)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutes spp	- Appliquer en plein croissance des cuscutes, mais avant la floraison. - Voir la rubrique des traitements localisés pour les instructions.

® Princep et Nine-T sont les marques déposées de Novartis Canada Ltée.

® Simadex est une marque déposée d' AgrEvo Ltée.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement à l'eau, ce produit peut s'appliquer avec un appareil à humectation aux espèces mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vignobles, les vergers et les plantations de canneberges (atocas) et de fraises. Appliquer avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans cette étiquette.)

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau ou à mèche qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir les meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 cm au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que décoloration et arrêt de croissance, ou la détruire. Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 cm la

végétation non visée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Voir aux rubriques «Contrôle des mauvaises herbes annuelles» et «Contrôle des mauvaises herbes vivaces» de cette étiquette, le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

- Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoûlement sur la végétation non visée.
- Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.
- Garder propres les surfaces humectantes.
- Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.
- Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.
- NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.
- NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 km/h. La vitesse de l'équipement peut influencer sur le désherbage. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.
- Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoûlement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.
- Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influencer sur le désherbage. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur la mauvaise herbe.
- Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.
- Pour tout équipement, vider le réservoir et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.

Appareils à rouleau -- Mélanger 0,5 à 1,0 litre de produit dans 10 litres d'eau pour donner une solution herbicide de 5 à 10 %. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres -- Mélanger 1 litre de produit dans 2 litres d'eau pour avoir une solution à 33 %.

USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Pour les aires industrielles, récréatives, publiques ou emprises, ainsi que pour la rénovation du gazon.

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.

Ce produit peut contrôler les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnés sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, de pipelines, de routes, de lignes téléphoniques et électriques, les terrains d'emménagement et les installations de pompage de produits pétroliers, les abords des chemins, les endroits d'entreposage, les cours à bois, les abords des clôtures, les terrains industriels, les terrains de stationnement, les cours d'école, les parcs, les terrains de golf et les autres terrains publics, les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE : Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'imposer contre le regain ou la végétation nouvelle. Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit contrôle les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC L'HERBICIDE MAVERICK

MAUVAISE HERBE	APPLICATION TERRESTRE			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		Application à volume élevé avec pistolet % solution	
	Dose † L / ha	Vol. d'eau† L /ha		
Herbes annuelles <u>et à larges feuilles</u>	2,25 - 3,5	50 - 300	1	. Mauvaises herbes en pleine croissance
<u>Vivaces</u>				
Chiendent	2,5	50 - 300	1	. Mauvaises herbes en pleine croissance
	4,75 - 7,0	50 - 300	2	. Ajouter 0,5 % v/v d'un agent tensioactif recommandé si le volume de l'eau dépasse 150 litres. Dose supérieure pour contrôle à long terme et infestations graves
				. Voir la rubrique sur le contrôle de la salicaire pourpre.
Chardon des champs (stade du bouton)	4,75 - 7,0	100 - 300	2	. Été jusqu'à la fin de l'automne préférablement

Salicaire pourpre	6,0	300 - 600	1 - 2 (solution à 33% pour les appareils à humectation)	
Autres vivaces	7,0 - 12,0	100 - 300	2	
<u>Broussailles et arbres</u>				<ul style="list-style-type: none"> . Été jusqu'au début de l'automne. . Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne . En automne préférablement
Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine, saule	3,0 - 6,0	100 - 300	1 - 2	
Érable, framboisier, ronce élégante, aulne	6,0	100 - 300	2	
<u>Rénovation du gazon</u>				
Mauvaises herbes annuelles et vivaces	2,5 - 12,0	100 - 300	1 - 2	<ul style="list-style-type: none"> . Pour les vivaces, utiliser la dose supérieure de la gamme
<u>Abords des chemins</u> (largeur de 1-2 m à côté des chemins)	1) 0,75 - 1,0 + 1,25 - 2,5 L DyCleer® 480	25-150	-	<ul style="list-style-type: none"> . Voir la rubrique sur le contrôle des mauvaises herbes annuelles pour les doses spécifiques des annuelles.
Mauvaises herbes annuelles (Voir les rubriques des mélanges en réservoir de l'étiquette de chaque produit pour les mauvaises herbes contrôlées)	ou 2) 0,75 - 1,0 + 0,30 L DyCleer 480 + 1,2 L 2,4-D amine 500			<ul style="list-style-type: none"> . Pour les autres mélanges de 2,4-D amine, régler les doses en conséquence. . Ne pas appliquer à l'eau stagnante
<u>Contrôle résiduel</u> Mauvaises herbes annuelles et vivaces (Le composant simazine de ce mélange en réservoir réprime avant la levée	2,5 - 12 + a) 2,5 - 5,6 kg Simazine 80W	200 - 400	-	<ul style="list-style-type: none"> . Ne pas appliquer aux sols grossiers, sablonneux ou graveleux. Seulement une application par année.

tout au long de la saison la plupart des graminées et mauvaises herbes à feuilles larges qui germent. Celui-ci peut aussi réprimer après leur levée certaines mauvaises herbes annuelles.)	ou b) 4,0 - 9,0 L Simadex® Fluide			. Utiliser selon les instructions plus restrictives de chaque étiquette. . Pour les autres mélanges de simazine enregistrés pour des sites industriels ou des terres non agricoles, régler les doses en conséquence ex. 2,0 - 4,5 kg simazine/ha
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

† Pour plus de précisions sur les doses, les volumes d'eau et les modes d'application, voir les rubriques «Contrôle des mauvaises herbes annuelles» et «Contrôle des mauvaises herbes vivaces».

® DyCleer est une marque déposée de BASF Ltée.

® Simadex est une marque déposée d'AgrEvo Ltée.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION - TERRES NON AGRICOLES

Application foliaire

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces visées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de contrôle deviendront apparents le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DES HERBES DE GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Ce produit n'exerce pas d'effet de désherbage résiduel. Pour tout désherbage subséquent, suivre un programme herbicide approuvé et indiqué sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

APPLICATION TERRESTRE : Tous les usages sur les terres non agricoles

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 3 à 6 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 1 % à 2 % à l'aide d'appareils manuels à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 6 L/ha contre l'érable, l'aulne, le saule[†] et les espèces vivaces plus difficiles à contrôler.

([†] Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que les repousses aient atteint le stade recommandé.

CONTRÔLE DE LA SALICAIRE POURPRE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. L'herbicide Maverick n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, voir la rubrique spécifique de cette étiquette.
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à contrôler à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

Application sélective pour tous les usages sur les terres non agricoles

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs **À MÈCHE** ou à **ROULEAU**, peuvent servir au contrôle des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Voir la rubrique «Équipement sélectif» pour plus de précisions.

Gazons

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit contrôle la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionnées à la rubrique «Contrôle des mauvaises herbes dans les aires non agricoles».

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué à la rubrique «Mauvaises herbes contrôlées» du livret. Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte, on applique le produit après avoir sauté au moins une tonte régulière afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux organes souterrains. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, l'enlèvement de carottes ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux organes souterrains des plantes.

Pour contrôler au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

Applications par injection – Pour tout usage sur les terres non agricoles

On peut contrôler les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à une dose d'au moins 0,5 mL (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 cm du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, cette dose peut être insuffisante pour le contrôle des arbres dont le diamètre dépasse 20 cm.

Le contrôle total de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces contrôlées :

AULNE

Alnus spp.

BOULEAU

Betula spp.

CÈDRE

Thuja spp.

CERISIER

Prunus spp.

DOUGLAS TAXIFOLIÉ (ou «sapin de Douglas»)

Pseudotsuga spp.

ÉRABLE[†]

Acer spp.

PIN

Pinus spp.

PEUPLIER

Populus spp.

PRUCHE

Tsuga spp.

SAULE

Salix spp.

[†] Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable à larges feuilles. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression de l'érable à larges feuilles.

Application aux souches

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de contrôler les repousses des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un applicateur à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour un contrôle optimal, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), à la dose indiquée, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe. Seul le cambium (ou couche génératrice) de la surface de coupe a besoin d'être traité. Appliquer la solution d'herbicide à une dose équivalent d'au moins 0,5 mL de produit par 5 cm de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. Le contrôle total peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Voir la liste partielle des espèces contrôlées à la rubrique APPLICATIONS PAR INJECTION de cette étiquette.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

041101

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))